



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DU MUNICIPAL EN DATE DU 25 FEVRIER 2026**

Sous la présidence de Monsieur **FEDERSPIEL** Eric, Maire,
qui ouvre la séance à 18h30.

Le conseil municipal s'est réuni en son lieu ordinaire de séances après convocation du 17 février 2026.

Monsieur le Maire, souhaite la bienvenue à l'assemblée, au public et procède à l'appel nominal des conseillers :

Présents : 18

Christian **KOENIG**, Sidonie **LAUBERTEAUX**, Pascal **DURAND**, Monique **MATHIEU**, Mireille **ARNOLD**, Denis **JUNG**, Angélique **LERPS**, Adjoints au Maire, Daniel **ANTONINI**, Patrick **DEUTSCH**, Frank **PFISTER**, Didier **KEUPER**, Christine **MOUYNET**, Chantal **PLATTE**, Roland **OBRINGER**, Philippe **GREPIN**, Gaetano **CIGNA**, Gertrude **FREYTAG**, conseillers municipaux.

Excusés : 09

Joël **KAISER**, Mandy **HOY**, Christine **CLEMENT**, Olivier **BECKER**, Gilles **MULLER**, Gérard **BRUCK**, Anne-Dominique **SCHMITT**, Pauline **DELISSE**, Blanche **KIEFER**.

Procurations : 06

Joël **KAISER** à Monique **MATHIEU**, Mandy **HOY** à Christine **MOUYNET**, Christine **CLEMENT** à Christian **KOENIG**, Olivier **BECKER** à Philippe **GREPIN**, Anne-Dominique **SCHMITT** à Gaetano **CIGNA**, Blanche **KIEFER** à Roland **OBRINGER**.

Absents non excusés : 02

Céline **KLEIN**, Christophe **AREND**.

Monsieur Christophe **AREND**, conseiller municipal, arrive en séance lors de l'examen du point 03

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 février 2026

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire communique à l'assemblée délibérante les éléments suivants :

➤ **Informations aux membres de l'Assemblée délibérante (délégation du CM au Maire art. L2122-22 du CGCT)**

- **Délégations des dépenses de plus de 5 000€**

Néant pour cette séance

- **Communications concernant l'installation des gens du voyage devant l'Espace la Concorde**

Monsieur le Maire informe que des membres de la communauté des gens du voyage se sont installés sur le parking de l'Espace la Concorde depuis le 9 février 2026.

Une médiation a été engagée avec les services de la Préfecture. En l'absence de départ volontaire, un constat d'occupation a été dressé par commissaire de justice le 16 février 2026, en vue de l'engagement d'une procédure d'expulsion.

Un avocat a été mandaté par la commune pour conduire cette procédure. Par décision en date du 20 février 2026, le Tribunal a ordonné l'expulsion immédiate des occupants.

Monsieur le Maire précise que l'État a été sollicité afin de procéder à l'exécution de la décision de justice, avec le concours des forces de l'ordre.

- **Tableau des DIA**

4 DIA pour la période du 15 janvier 2026 au 03 février 2026

Date de dépôt	Références cadastrales	Superficie du terrain	Décision Commune
	COMMUNIQUÉ AU CM 25 FEVRIER 2026		
15/01/26	Section n° 06 Parcelles n° 274	265 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
22/01/26	Section n° 17 Parcelle n° 763	486 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
29/01/26	Section n° 16 Parcelle n° 259	617 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
03/02/26	Section n° 08 Parcelles n° 129 et 275	1257 m ²	Elle renonce à son droit de préemption

- **Indemnités des élus – année 2025**

Nom	Prénom	Fonction	Indemnité brute annuelle
FEDERSPIEL	Eric	Maire	25 649,64 €
KOENIG	Christian	1er adjoint	11 345,04 €
LAUBERTEAUX	Sidonie	2e adjointe	9 865,20 €
DURAND	Pascal	3e adjoint	9 865,20 €
MATHIEU	Monique	4e adjointe	9 865,20 €
KAISER	Joël	5e adjoint	9 865,20 €
ARNOLD	Mireille	6e adjointe	9 865,20 €
JUNG	Denis	7e adjoint	9 865,20 €
LERPS	Angélique	8e adjointe	9 865,20 €
OBRINGER	Roland	Conseiller délégué	6 412,44 €
KEUPER	Didier	Vice Président Musée de la Mine	6 422,28 €
ANTONINI	Daniel	Vice Président CAFPF	14 673,60 €
TOTAUX			133 559,40 €

L'ordre du jour est ensuite développé comme suit :

ADMINISTRATION GENERALE

Point 01 – Désignation du secrétaire de séance

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Point 02 – Ecole de musique – réévaluation de la rémunération du jury

Point 03 – Compte financier unique 2025

Point 04 – Débat d'Orientation Budgétaire 2026

URBANISME

Point 05 – Contrat de maintenance annuelle pour 9 défibrillateurs type « DAE »

Point 06 – Questions orales

ADMINISTRATION GENERALE

POINT 01 - Désignation du secrétaire de séance

VU l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de nommer, en début de chaque séance, un secrétaire de séance.

Le Maire propose au Conseil Municipal,

- de nommer Mme Laetitia SEGaux-FRANCOIS, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

POINT 02 – Ecole de musique – réévaluation de la rémunération du jury

Exposé des faits

Lors des examens de fin d'année, un jury se réunit afin d'évaluer les élèves. En 2002, une délibération a fixé l'indemnité à verser aux membres du jury à 10€ de l'heure.

VU la délibération du 30 mai 2002.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réévaluer la rémunération du jury à 18€ l'heure,

CONSIDERANT, que le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif des années respectives,

APRES avis favorable des membres de la commission Finances en date du 16 février 2026.

Le Maire propose au Conseil Municipal,

- de valider la réévaluation de l'indemnité du jury à 18€ l'heure

Votants : 24
Pour : 24
Contre : 00
Abstention : 00

FINANCES

POINT 03 - Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le budget principal relève de la nomenclature M57 et peut ainsi opter pour le Compte Financier Unique.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

L'exécution du budget principal est arrêtée aux sommes indiquées ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 711 867,74	5 438 515,00	12 150 382,74
	Recettes réalisées (1)	B	4 084 201,41	5 507 459,03	9 591 660,44
	Restes à réaliser	C	833 370,70	0,00	833 370,70
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 239 206,46	6 110 142,64	13 349 349,10
	Dépenses réalisées (1)	E	5 024 969,93	5 148 243,96	10 173 213,89
	Restes à réaliser	F	355 612,93	0,00	355 612,93
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-940 768,52	359 215,07	-581 553,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	451 160,36	671 627,64	1 122 788,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-489 608,16	1 030 842,71	541 234,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	477 757,77	0,00	477 757,77
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-11 850,39	1 030 842,71	1 018 992,32

APRES avis favorable des membres de la commission Finances en date du 16 février 2026.

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner acte de la présentation du CFU 2025;
- d'arrêter, pour l'exercice 2025, le CFU du budget principal aux résultats énoncés;
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Monsieur le Maire informe qu'un dysfonctionnement a été constaté sur l'application du portail de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). La rubrique relative à l'application Hélios n'apparaît pas dans l'interface. Madame la Trésorière a établi une attestation certifiant la concordance des résultats, dans l'attente de la résolution de cette anomalie technique.

Monsieur Cigna indique que la situation de désendettement de la commune lui paraît préoccupante. Il rappelle qu'il avait voté contre le budget de l'exercice précédent et estime que la situation financière ne devrait pas connaître d'amélioration à court terme.

Il précise toutefois être conscient que, compte tenu du dysfonctionnement informatique évoqué précédemment, le CFU n'a pas pu être examiné en commission.

Il remercie néanmoins Monsieur le Maire pour la sincérité des comptes présentés et informe le Conseil municipal qu'il s'abstiendra lors du vote de ce point.

Monsieur le Maire précise que deux emprunts arriveront prochainement à échéance, ce qui contribuera à améliorer la trajectoire de désendettement de la commune.

Conformément aux dispositions applicables en matière de vote du Compte financier unique, Monsieur le Maire quitte la séance avant l'ouverture des opérations de vote.

La présidence de séance est alors assurée par Monsieur Koenig, Adjoint au Maire, afin qu'il soit procédé au vote.

Votants : 24

Pour : 19

Contre : 00

Abstentions : 05 – Gactano CIGNA, Anne-Dominique SCHMITT, Gertrude FREYTAG, Christophe AREND, Patrick DEUTSCH

POINT 04 – Débat d'Orientation Budgétaire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire. Le DOB constitue une formalité substantielle dans la procédure budgétaire. Les obligations du DOB ont été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Même si ce débat n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDÉRANT le rapport joint en annexe ;

APRES avis favorable des membres de la commission Finances en date du 16 février 2026.

Monsieur Cigna fait observer que, selon lui, la commune a eu recours à un niveau d'emprunt trop important.

Monsieur Arend sollicite des précisions concernant la durée d'endettement, notamment au regard du ratio de 10,68 années. Il indique que la commune rencontre des difficultés financières depuis 2025 et estime que les emprunts contractés ont contribué à dégrader la situation financière, en allongeant la durée de désendettement.

Monsieur le Maire rappelle que les emprunts souscrits ont permis de financer des investissements pour la commune et de mener à bien les projets réalisés au cours des exercices précédents.

Monsieur Cigna indique qu'il convient, selon lui, de maîtriser et de réduire les dépenses de fonctionnement de la commune.

Il précise toutefois qu'une diminution de la masse salariale ne lui paraît pas nécessaire. Il estime qu'il est judicieux de dégager une épargne suffisante afin de redonner des marges de manœuvre à la collectivité.

Il considère également qu'il convient d'identifier des solutions permettant de réduire le poids de l'endettement communal et souligne que les ajustements budgétaires ne devraient pas impacter le personnel communal au regard d'emprunts qu'il qualifie de mal maîtrisés.

Madame la Directrice Générale des Services lui précise que la masse salariale représente rien qu'à elle 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. Compte tenu de ces éléments, au contraire, la seule piste d'économie en matière de charges de fonctionnement demeure l'absolue maîtrise de la masse salariale. Elle précise que le temps des recrutements non murement réfléchis est révolu.

Monsieur Arend relève qu'entre 2020 et 2025, la masse salariale a connu une augmentation, parallèlement à une montée en compétence du personnel communal.

Monsieur Pfister précise que l'évolution de la rémunération des agents peut intervenir de manière automatique, en application des dispositions statutaires, sans qu'il y ait nécessairement promotion. Il indique que la diminution de la masse salariale dépendra notamment des départs à la retraite à venir.

Il considère par ailleurs que les emprunts contractés par la commune sont légitimes, dès lors qu'ils ont permis la réalisation d'investissements ayant contribué à l'amélioration du cadre de vie, notamment la création d'un city-stade, les travaux dans les écoles, la réfection de la voirie ainsi que la construction du nouveau Centre technique municipal destiné aux agents des services techniques.

Monsieur le Maire rappelle que les investissements réalisés l'ont été au bénéfice des habitants de la commune.

Monsieur Pfister souligne enfin que la commune est la seule du secteur à ne pas avoir augmenté les taux d'imposition, contrairement à d'autres collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2026.

URBANISME

POINT 05– Contrat de maintenance annuelle pour 9 défibrillateurs type « DAE » :

Exposé des faits

La commune a dû revoir son contrat de maintenance pour les défibrillateurs de la ville, avec le rajout du nouveau Centre Technique Municipal.

Il devra prendre en charge la maintenance de 9 défibrillateurs, dans les différents bâtiments de la commune, à savoir :

- Espace la Concorde
- Cosec
- Foyer grande salle
- Foyer petite salle
- Mairie
- Ecole Vieille-Verrerie
- Gymnase Vieille-Verrerie
- Ecole J-Y Cousteau
- Centre Technique Municipal.

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer la maintenance de ces défibrillateurs, la société CARDIA PULSE de Schwindratzheim (Bas-Rhin), nous propose un contrat de maintenance annuelle au tarif de 69 € HT (TVA 20%) par défibrillateur.

La durée du contrat est de 5 ans, et il sera prolongé chaque année tacitement, sauf en cas de demande écrite de résiliation du client.

APRES avis favorable de la commission Finances en date du 16 février 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance annuelle pour les 9 défibrillateurs au prix de 69€ HT/PU (TVA 20%) avec la société CARDIA PULSE, ainsi que tout document s'y rapportant.

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

POINT 06 – Questions orales

Monsieur Arend remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour le travail accompli au cours du mandat, ainsi que pour la qualité des échanges intervenus lors des séances.

Il rappelle que la date du 25 février correspond à l'anniversaire de la catastrophe du Puits Simon, au cours de laquelle 22 personnes ont perdu la vie. Il évoque également l'histoire locale, rappelant que les générations précédentes ont connu des périodes difficiles, notamment lorsque la commune a été annexée.

Il souligne par ailleurs que quatre années se sont écoulées depuis le début du conflit en Ukraine, lequel a contraint de nombreuses personnes à fuir leur pays.

Dans ce contexte, il sollicite de Monsieur le Maire une minute de silence en hommage aux victimes de ces événements.

Monsieur le Maire approuve cette proposition.

Une minute de silence est observée par l'assemblée en mémoire de l'ensemble des personnes disparues.

Monsieur le Maire remercie à son tour, les conseillers présents pour ce mandat. Il informe que ce jour, il était présent au Puits Simon, en hommage aux personnes décédées lors de la catastrophe.

Madame Mathieu prend à son tour la parole, en rappelant que samedi 07 mars se déroulera le salon de la seconde main à l'Espace la Concorde. Les tickets pour le repas sont actuellement en vente. Elle indique par ailleurs qu'après 18 années d'engagement en qualité d'élue municipale, elle fera valoir ses droits à la retraite au mois de mars prochain.

Madame Mathieu remercie Monsieur le Maire pour la confiance qu'il lui a accordée tout au long du mandat. Elle souligne avoir exercé ses fonctions avec engagement et conviction, en s'investissant pleinement dans les projets menés au service de la commune. Elle adresse enfin ses vœux de réussite à l'équipe qui lui succédera.

Monsieur le Maire rappelle les manifestations à venir :

- *Dimanche 1^{er} mars, repas des séniors à l'Espace la Concorde*
- *Samedi 07 mars, salon de la seconde main à l'Espace la Concorde*
- *Les 15 et 22 mars, les élections municipales.*

Il précise qu'à l'issue des élections municipales, le nouveau conseil municipal se réunira afin de procéder à l'élection du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués. La date de cette séance d'installation sera fixée par la nouvelle équipe municipale.

Monsieur le Maire tient enfin à remercier l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur engagement tout au long du mandat, ainsi que les agents communaux pour le travail accompli et le dynamisme dont ils ont fait preuve au service de la collectivité.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Maire remercie l'assemblée de sa présence et clôt la séance à 20h.

Petite-Rosselle, le 26 février 2026

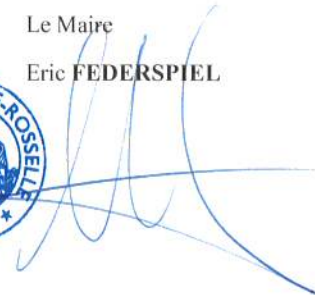
La secrétaire de séance

Laetitia **SEGAUX-FRANCOIS**



Le Maire

Eric **FEDERSPIEL**



Annexes

Point 04 – Débat d’Orientation Budgétaire 2026

Point 05 – Contrat de maintenance annuelle pour 9 défibrillateurs type « DAE »

Commune de PETITE-ROSSELLE



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Une étape obligatoire dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales

SOMMAIRE

I/ Contexte économique

II/ Les orientations budgétaires

A. Analyse rétrospective 2020-2025

B. Les orientations pour 2026

III/ Les ressources humaines

Le caractère réglementaire de la procédure

Débat prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu lors d'un Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 du CGCT.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

L'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu par ailleurs compléter ce dispositif, avec notamment l'obligation d'une présentation des engagements pluriannuels, de la structure et de la gestion de la dette, l'obligation de prendre acte du débat par une délibération spécifique et de mise en ligne du rapport définitif du Débat d'Orientation Budgétaire sur le site internet de la collectivité.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I/ Contexte économique

Le ROB se base sur une situation contextuelle à fin 2025.

Environnement mondial

La croissance mondiale se stabilise en 2025 à 3,3% du fait des politiques monétaires menées par les banques centrales qui continue de juguler l'inflation. Elle serait attendue à 3,3% en 2026.

- L'inflation ralentira fortement en 2026 avec une prévision à 3%.
- La perdurance des conflits régionaux, une croissance à moyen terme faible, un ralentissement de la consommation et des niveaux d'endettement publics important, les prévisions de croissance devraient rester stable, selon le FMI.
- Pour la zone euro, la croissance est attendue à 1,2% en 2026 après une année 2025 à + 1,3%.
- La politique monétaire de la BCE a conduit à une baisse de l'inflation qui atteindrait 2,1% en 2025 puis - de 2% en 2026.

La situation macro-économique nationale

La France devrait connaître une augmentation de 0,9% de sa croissance en 2026.

- La dette publique serait de 115 % en 2026 (-2,4% par rapport à 2025) et le déficit public est évalué à 4,7% en 2026, selon le projet de loi de Finances.
- La France n'a toujours pas adopté de budget en 2026 et la crise politique semble s'éterniser repoussant les mesures structurelles à plus tard.

Absence de loi de finances 2026

L'Assemblée Nationale n'a toujours pas adopté de loi de finances pour 2026 et le pays se retrouve dans la même position que l'année dernière

Une loi de finances spéciale pour 2026

Face à l'absence de budget voté, le Gouvernement peut recourir à une procédure exceptionnelle : la loi spéciale. Ce mécanisme est strictement encadré par l'article 47 de la Constitution et par l'article 45 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF).

La loi spéciale n'a pas vocation à définir une politique budgétaire nouvelle. Elle répond à un objectif unique : assurer la continuité de la vie de la Nation et permettre à l'État de fonctionner temporairement, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances pour 2026. Contrairement à une loi de finances classique, la loi spéciale se caractérise par un champ d'application volontairement limité. Elle ne modifie ni les règles fiscales, ni les dispositifs existants, ni les priorités budgétaires arrêtées par le législateur.

Adoptée par le Parlement le 23 décembre 2025, la loi spéciale pour 2026 comporte uniquement les dispositions indispensables à la continuité financière de l'État et des collectivités territoriales. Elle autorise notamment :

1. - la perception des impôts et des ressources publiques existantes ;
2. - le reversement aux collectivités territoriales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État ;
3. - le recours à l'emprunt, notamment sur les marchés internationaux, afin de couvrir les besoins de trésorerie.

Ces autorisations sont strictement temporaires et cessent de produire leurs effets dès l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026. Les discussions parlementaires doivent reprendre au cours du mois de janvier afin de doter l'État d'un cadre budgétaire complet.

Dans ce contexte d'absence de budget voté, le présent rapport d'orientation budgétaire se limite donc à rappeler les mesures concernant les collectivités territoriales issues de la loi de finances pour 2025. Le projet de loi de finances pour 2026, toujours en attente d'adoption, semble en effet s'inscrire dans le prolongement des orientations retenues en 2025, avec des conséquences financières potentiellement plus contraignantes pour les collectivités.

Rappel des mesures qui concernent les collectivités dans le PLF 2025

• Effort financier des collectivités

L'effort financier demandé aux collectivités locales s'élève à 2,2 milliards d'euros, un montant revu à la baisse par rapport aux 5 milliards initialement prévus. Cependant, cet allègement est compensé par des hausses de cotisations et la suppression de plusieurs aides, portant in fine l'impact total sur les finances locales à un niveau équivalent à 5 milliards d'euros.

• Augmentation des cotisations à la CNRACL

Discutée dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025. Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans. Elle représente un coût supplémentaire de 1,2 milliard d'euros par an pour l'ensemble des collectivités.

• Réduction du Fonds vert et de la DSIL

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. Ce freinage brutal envoie un mauvais message aux communes, qui ont besoin de prévisibilité pour tenir le rôle majeur dans la transition écologique que leurs compétences leur octroient. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sont stables. À l'inverse, les autorisations d'engagement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du même montant.

• Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales

Comme prévu dans la version initiale du projet de loi de finances, les fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Avec une croissance de TVA prévue à +2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindra 1,2 Md€, dont environ 330 M€ pour les collectivités locales.

• Baisse de la DCRTP et de la dotation de garantie des FDPTP

La Dotation de Compensation de la Réforme de la TAXE professionnelle (DCRTP), constitue l'une des variables d'ajustement des concours de l'État aux collectivités territoriales. À ce titre, en 2025, la DCRTP est en baisse de 429 M€ (soit un recul de -21,6 %). La baisse de la DCRTP est répartie entre les collectivités concernées, au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Par conséquent, les évolutions individuelles différeront des évolutions globales : elles pourront être moins fortes ou plus fortes, voire se traduire par une disparition complète dans certains cas. Enfin, certaines mesures sont indépendantes de la loi de finances et pourront entrer en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation prévue à l'article 1518 bis du CGI, sera cette année de 1,7 %.

Dernières actualités (vote de la LF 2026 par article 49-3 Constitution le 02 février 2026)

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste stable : elle n'est ni réduite ni revalorisée et maintenue au même niveau que l'an passé, soit un peu plus de 27 Mds€. En parallèle, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros avec un financement intégral à l'intérieur de la DGF.
- Le Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) a été fixé à 740 M€ (contre 2 Mds€ initialement). Dispositif d'épargne forcée, il cible les collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 M€, celles des intercommunalités de 250 M€ et celles des départements de 140 M€. Les communes ont finalement obtenu d'en être entièrement exonérées. Comme en 2025 et conformément au souhait du Sénat, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux.
- Les intercommunalités devront supporter le coût du report d'un an du versement du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), ce qui constitue de fait un mécanisme de gel financier, pour un montant de 700 M€.
- Le Fonds vert est à nouveau amputé puisque son budget passe de 1,15 Mds € en 2025 à environ 840 M€ en 2026. Une baisse moins forte que prévu du fait d'un abondement supplémentaire de 200 M€ dans le texte issu du 49,3 mais qui poursuit une logique de réduction importante des fonds alloués aux projets de transformation écologique des territoires.
- **La revalorisation des indemnités des maires pour mieux reconnaître l'engagement des élus locaux, est confirmée. La « prime régaliennne » de 500 euros nets par an qui leur a été promis e verra le jour.**
- En matière de logement enfin, le budget prévoit une fusion de la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) en zones tendue et non tendue pour en simplifier la fiscalité.

Les collectivités territoriales sont fortement mises à contribution pour le redressement des comptes publics, ce qui fait planer de réelles incertitudes voire des menaces sur la capacité pour nos territoires à continuer à se développer.

II/ Les orientations budgétaires

a. Rétrospective 2020-2025

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes, par rapport aux dépenses, dégagé par cette section est appelé **épargne brute**. Celle-ci est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constitue l'épargne nette qui permettra d'alimenter le financement des investissements prévus par la collectivité.

1/ Les recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes d'une commune proviennent de différentes sources (impôts et taxes, dotations versées par l'Etat (DGF), les autres produits émanant de la gestion du domaine de la collectivité (locations, périscolaire).

Les recettes perçues par une collectivité sont affectées soit en fonctionnement soit en investissement sans qu'il soit possible de les permuter. En effet, un emprunt ne pourra jamais servir à financer la section de fonctionnement.

Lorsque les recettes excèdent les dépenses de fonctionnement, le surplus, appelé « épargne brute » vient alimenter les recettes d'investissement.

Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement ont connu une évolution moyenne annuelle, de 2020 à 2025, de + 2.22 % soit + 676 884 euros.

☞ Pour mémoire, les années 2020/2021 ont été marquées par la crise sanitaire de la covid-19 ayant ainsi contraint la commune à la fermeture des équipements sportifs, de loisirs (location de salles). Une réorganisation du service des locations de salle a été effectuée début 2025.

Force est de constater que cette réorganisation a porté ses fruits. En effet, on peut constater qu'en 2025 les produits des services et du domaine atteignent 219 765 € soit + 53 325 € par rapport à 2024. On peut également noter une baisse des remboursements de traitement (16 514 € contre 35 454 € en 2024), chiffre à corréliser avec le nombre d'absences en diminution.

☞ L'évolution moyenne annuelle du produit de la fiscalité locale est de + 3.76 % entre 2020 et 2025. Dès 2021, on observe une recette des impôts locaux supplémentaires de + 173 443 euros du fait notamment de l'augmentation du taux de FB passant de 17.12 % à 31.38 % compensant la perte de TH. Cette évolution s'explique également par l'évolution naturelle des bases fiscales (+ 7.9 % en 2022, + 3.5 % en 2024, + 1.7 % en 2025) + 0.8 % sont annoncés pour 2026 donc une progression plus faible).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Recettes réelles de fonctionnement	4 804 324	5 101 239	5 375 932	5 529 755	5 413 508	5 481 208	+ 2,22%
produit des services et du domaine 70	153 438	191 145	160 089	192 587	166 440	219 765	+ 6,17%
remboursements de traitements 013	8 539	17 116	39 059	28 623	35 454	16 514	+ 11,62%
impôts et taxes 73	2 160 385	2 333 828	2 423 331	2 645 478	2 677 941	2 696 449	+ 3,76%
dont impôts locaux 731	1 822 778	1 984 063	2 035 989	2 460 845		2 516 557	+ 5,52%
dont fiscalité reversée 732	192 730	179 207	184 634	184 634		179 892	- 1,14%
dont autres impôts et taxes 733 et suivants	144 876	170 557	202 708	0		0	-100,00%
dotations et participations 74	2 394 031	2 275 594	2 329 954	2 479 695	2 259 427	2 268 569	- 0,89%
dont DGF forfaitaire 7411	1 224 128	1 223 025	1 220 819	1 214 211	1 210 909	1 250 000	+ 0,35%
dont DSU, DSR ... 741121 et svts	734 440	749 998	768 276	795 739	825 137	777 850	+ 0,96%
dont autres dotations et participations 742 et suivants	435 463	302 571	340 859	469 745	223 381	240 719	- 9,41%
autres produits de gestion courante 75	54 147	70 781	88 801	183 192	274 246	279 910	+ 31,49%
produits financiers 76	0	0	0	0			
produits exceptionnels 77	33 784	212 776	343 005	177		2 272	- 36,23%
dont cessions 775	13 080	187 294	308 000	0			- 100,00%
dont autres produits exceptionnels 77 hors 775	20 704	25 482	35 005	177			- 100,00%
reprises sur provisions 78	0	0	0	0		0	

☞ Un taux d'évolution moyen concernant les dotations et participations de -0.89 % illustrant le désengagement progressif de l'Etat.

Evolution des bases fiscales entre 2020 et 2025 selon l'état 1288 M :

Taxes	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Habitation	5 170 864		5 154 000	529 967	517 305	109 153
Foncière (bâti)	4 212 017	4 220 840	4 371 000	4 687 873	4 880 466	4 957 671
Foncière (non bâti)	17 622	17 763	17 763	19 680	20 049	19 135
Habitation logements vacants	213 876	176 020	176 755	205 000	289 300	327 643

Rappel des taux d'imposition votés depuis 2020 :

taux d'imposition	2020	2021	2022	2023	2024	2025
foncier bâti (dès 2021 le taux compense la perte de TH)	17,12 %	31,38 %	31,38 %	31,38 %	31,38 %	31,38 %
foncier non bâti	75,40 %	75,40 %	75,40 %	75,40 %	75,40 %	75,40 %
taxe habitation (logements vacants)	19,78 %	19,78 %	19,78 %	19,78 %	19,78 %	19,78 %
population	6 432	6 420	6 396	6 239	6 239	6 171

④ La fiscalité reversée par la CAFPF est restée stable sur la période :

- Dotation Solidarité
 - o 2020 : 40 481.55 €
 - o 2021 : 40 609.31 €
 - o 2022 : 48 490.33 €
 - o 2023 : 48 191.37 €
 - o 2024 : 50 276.45 €
 - o 2025 : 53 116.38 €

- Dotation de compensation stable sur la période : 34 742 € par an.

2/ Des dépenses réelles de fonctionnement contenues...

SECTION DE FONCTIONNEMENT		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses réelles de fonctionnement		3 974 152	4 097 252	4 319 143	4 575 853	4 835 028	4 838 750	+ 3,34%
charges de gestion courante	011	945 948	1 047 223	1 184 301	1 225 702	1 374 356	1 379 816	+ 6,49%
charges de personnel	012	2 448 620	2 534 076	2 695 136	2 883 184	2 934 172	2 864 970	+ 2,65%
atténuations de produits dont	014	5 882	0	0	6 608	3 237	19 100	+ 21,69%
autres charges de gestion courante	65	520 754	468 481	400 949	421 442	491 110	501 227	- 0,63%
dont subventions versées (droit privé)	6574		268 777	211 350	209 728	211 421	213 605	- 3,76%
dont services rattachés (CCAS, caisses des écoles ...)	65736		65 554	59 482	64 000	71 674	60 640	- 1,29%
dont contingents et participations obligatoires	655		5 554	5 548	5 529	5 518	5 507	- 0,14%
dont autres charges de gestion courantes	65 hors 6574, 65736, 655		128 596	124 569	142 185	202 497	221 475	+ 9,48%
charges financières	66	50 259	41 425	37 232	38 916	31 945	73 232	+ 6,48%
charges exceptionnelles	67	2 687	5 522	1 319	0	115	402	- 27,14%
dont subventions exceptionnelles	674	0	0	0				
dont autres charges exceptionnelles	67 hors 674		5 522	1 319	0			
dotations aux provisions	68	0	526	206	0	93		
Epargne gestion		849 334	838 158	752 335	992 641	610 540	713 820	- 2,86%
Epargne brute		799 075	796 733	715 103	953 725	578 595	640 588	- 3,62%

Evolution 2020-2025 des dépenses réelles de fonctionnement : + 3.34 % (taux d'évolution moyen sur la période).

Sur la période 2024-2025 on note une progression des charges de gestion courante de 0.4 %. Les autres charges de gestion courante ont augmenté, quant à elles, de 2.06 %.

Les charges financières ont sensiblement augmenté du fait de l'emprunt contracté en 2025.

L'évolution des charges de personnel sera examinée en dernière partie.

3/ L'état de la dette communale

SECTION DE FONCTIONNEMENT		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
encours au 31 décembre		2 352 334	2 045 826	1 784 332	1 524 893	1 288 472	3 894 012	+ 8,76%
capacité de désendettement (en années)		2,9 ans	2,6 ans	2,5 ans	1,6 ans	2,2 ans	6,1 ans	+ 12,85%

S'agissant du stock de dette, le capital restant dû s'élevait à 2 352 334 € en 2020 et à 3 894 012 € fin 2025.

La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) est passée de 2.9 ans en 2020 à 6.1 ans en 2025 ce qui traduit :

- Malgré la souscription de deux emprunts : 1 de 1 000 000 € fin 2024 et un de 1 910 000 € en juillet 2025, la capacité de désendettement demeure à un niveau acceptable de 6.1 ans.
- L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette) demeure à un niveau correct du fait d'une gestion rigoureuse des charges de gestion courante et des charges de personnel.

Tableau récapitulatif des emprunts au 31/12/2025

N°	Intitulé	Dettes à l'origine	Capital restant dû	Durée résiduelle en année	Taux	V/F
1	Divers travaux (2006)	300 000	11 250	0.4 ans	3,99	F
4	Divers travaux voirie (2007)	440 000	33 000	1.4 ans	4.1	F
5	Divers travaux (2013)	250 000	41 666	2.3 ans	3.62	F
6	Stade cité wendel (2014)	489 730	253 986	9 ans	3	V
7	Aménagement restaurant (2015)	210 000	114 239	9.3 ans	3	V
8	Acquisition balayeuse (2016)	154 000	8 203	0.3 ans	1.35	F
9	Acquis cam grue et trx voirie (2017)	192 000	83 508	6 ans	1	F
10	Acquisition immeuble CT (2017)	200 000	124 207	11.5 ans	1.4	F
11	Divers équipés et tx voirie (2017)	228 000	107 471	6.5 ans	1.15	F
12	Travaux rue Hoffmann (2019)	383 000	235 081	8.7 ans	0.77	F
13	Travaux voirie (2019)	167 000	102 502	8.7 ans	0.77	F
14	CTM (2024)	1 000 000	949 999	14 ans	3.39	F
15	CTM, rue st Joseph et désimpermeabilisation JYC	1 910 000	1 885 464	14.5 ans	3.40	F

Sans prendre en considération le programme annuel d'investissement et au regard de cette seule rétrospective, avec **une capacité de désendettement de 6.1 ans la commune reste dans des seuils acceptables de désendettement, les seuils de vigilance se situant aux alentours de 11-12 ans.**

Ces seuils demeurent maîtrisés **tant qu'un autofinancement se maintient à un niveau confortable d'où la nécessaire recherche constante d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement.**

Il y a lieu de constater :

- Une dette au risque global faible (tous les prêts sont au niveau A-1 à taux fixe – selon grille GISSLER)
- Une durée résiduelle moyenne (= nombre d'année nécessaire au remboursement intégral de la dette) qui s'élève à **12.58 ans**
- Un taux moyen de dette résiduelle à **2.97 %**.

Si l'endettement présente l'avantage de faire financer des équipements, ayant une longue durée de vie, par les générations de contribuables qui en bénéficieront, en contrepartie, lorsque son niveau devient trop important, l'endettement peut mettre la collectivité en difficulté.

En effet, d'abord elle devra consacrer des sommes substantielles au versement des annuités ce qui grèvera sa capacité d'investissement (remboursement du capital) et pèsera sur ses frais de fonctionnement (paiement des intérêts).

Ensuite, si les banques considèrent que le taux d'endettement est trop élevé, elles anticiperont des difficultés de remboursement et appliqueront, en conséquence, des taux d'intérêts très élevés au moment d'accorder de nouveaux prêts ou refuseront tout simplement d'en accorder.

Ainsi, une collectivité qui voit sa dette échapper à son contrôle court le risque de payer des intérêts toujours plus élevés et, à long terme, de ne plus pouvoir emprunter.

Autofinancement

L'autofinancement permet à la collectivité de financer une partie de son investissement avec des ressources qui sont issues de son propre fonctionnement.

Il permet de limiter le recours à l'emprunt et représente donc en comparaison une ressource qui ne « coûte rien ».

La collectivité ne dépend ici ni des banques pour l'accès au crédit ni des autres collectivités en matière de subventions.

La capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent résultant du fonctionnement. Elle est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles de fonctionnement.

Il faut néanmoins noter que l'autofinancement n'est pas une ressource gratuite elle repose notamment sur l'impôt. Par ailleurs, financer l'intégralité de ses investissements par l'autofinancement ne serait pas forcément signe d'une « bonne » gestion.

En effet, d'une part, l'emprunt peut s'avérer dans certaines conditions économiquement intéressant. Il traduit, en outre, une volonté politique de faire porter le coût de l'investissement sur plusieurs générations, ce qui semble légitime puisque l'investissement réalisé, surtout quand il est structurant, profitera à plusieurs générations.

D'autre part, le recours exclusif à l'autofinancement pour financer les investissements, serait le signe d'une mobilisation trop massive de l'impôt ou d'un sous-investissement.

Evolution de l'autofinancement sur la période 2020-2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Épargne de gestion	849 334	838 158	752 335	992 641	610 540	713 594
Épargne brute	799 075	796 733	715 103	953 725	578 595	640 588
Épargne nette	494 536	490 225	453 953	627 791	341 807	334 599
Taux d'épargne brute	16.63 %	15.62 %	13.30 %	17.25 %	10.69 %	11.68 %

L'épargne de gestion = différence entre recettes et dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute = différence entre recettes et dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette = différence entre épargne brute et capital de la dette.

Taux d'épargne brute = épargne brute/RRF

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section présente les programmes d'investissements. Ces dépenses sont financées par les ressources permanentes de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

Cette section est, par définition, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

1/ Les recettes réelles d'Investissement entre 2020 et 2025

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Excédent de fet capitalisé	196 900	126 670	0	390 480	486 666	750 000
Subventions	116 003	406 248	184 006	169 745	306 566	958 557
Dotations dont FCTVA	24 810	299 118	114 552	110 773	195 654	120 322
Emprunts/cautionnement	527	456	400	928	1 001 688	1 911 703
Solde exécution sect Invest. reporté						
Avances	1 088					
TOTAL	339 328	832 492	298 958	671 926	1 990 574	3 791 953

On constate un taux d'évolution moyen des recettes réelles d'investissement entre 2020 et 2025 de + 49.26 %. Ceci étant dû aux nombreux projets d'investissements menés cette année :

- CTM,
- réfection voirie St Joseph,
- désimperméabilisation école primaire JYC,
- citystade rue Poincaré

Le montant de l'emprunt représente 50.41 % des recettes d'investissement en 2025.

La CAF nette (capacité d'investissement – annuité de dette déduite) représente 494 536 € en 2020 contre 334 599 € en 2025.

Elle est donc en baisse. Il nous faut ainsi continuer à apporter une attention particulière sur les dépenses de fonctionnement mais également sur les futurs projets d'investissement à engager puisque moins nous pourrions dégager d'épargne nette, plus il sera nécessaire d'emprunter pour pouvoir engager les programmes d'investissement, ce qui, à terme, risque de devenir problématique.

En effet, l'épargne nette ne doit pas être analysée sans tenir compte du profil de remboursement de la dette car plus les remboursements de dette sont élevés, moins il reste d'épargne disponible pour l'investissement.

2/ Les dépenses réelles d'Investissement entre 2020 et 2025

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'inv. Et opérations d'équipement	979 562	665 647	1 333 864	941 121	1 221 150	4 661 326
Emprunt	304 539	306 508	261 150	260 934	236 788	305 766
Solde exécution sect Invest. reporté						
TOTAL	1 284 100	972 155	1 595 013	1 202 055	1 457 938	4 967 092

On constate un taux d'évolution moyen des dépenses d'investissement, entre 2020 et 2025, de + 25.29 %.

Principales dépenses d'investissement 2020-2025

Les principales dépenses d'investissement 2020 :

- Eclairage public : 15 000 €
- Achat logiciels JVS : 14 000 €
- Matériels ST (Kubota, manitou, nacelle, broyeur..) : 140 000 €
- Travaux réfection voirie rue du Stade et Bel Air : 144 000 €
- Eclairage grande salle COSEC : 16 000 €
- Vidéoprotection : 10 000 €
- Réhabilitation Pont Rosselmont : 416 000 €
- Restructuration quartier Hoffmann : 146 000 €
- AMO CTM : 15 000 €
- Mise en sécurité écoles (farandole + JYC) : 13 000 € (portillon, garde-corps cour + réfection mur – clôture)

Les principales dépenses d'investissement 2021 :

- Eclairage public : 15 000 €
- Matériel sécurité incendie : 13 000 €
- Mobilier + matériel mairie : 36 000 € (dont 19 000 € logiciels JVS)
- Matériel ST (saleuse, outillage, souffleur thermique...) : 30 000 €
- Voirie (MOE + travaux réfection rue Vallée, scène mobile, panneaux directionnels) : 230 000 €
- Bâtiments communaux et écoles : 9 800 €
- Matériel et travaux cimetières : 60 500 €
- Vidéo protection : 13 000 €
- Espace Jeunes : 16 600 €
- Réhabilitation pont Rosselmont : 134 000 €
- Accessibilité : 79 000 €
- CTM (études) : 8 600 €

Les principales dépenses d'investissement 2022 :

- Eclairage public : 19 000 €
- Mobilier et matériel écoles : 7 000 €
- Matériel sécurité et incendie : 10 200 €
- Mobilier et matériel mairie : 11 800 € (dont 11 000 € JVS)
- Matériel ST (débroussailleuses, véhicules occasion, ordinateur diag) : 101 400 €
- Voirie (requalification et mise sécurité rue vallée, mur soutènement morgue, batardeau pont frontière, couche roulement rue Poincaré, mur enceinte presbytère St Théodore, mur soutènement entrée site St Charles, radar pédagogique avenue Stiring) : 803 000 €
- COSEC (auto-laveuse et éclairage salle gym) : 11 000 €
- Bâtiments communaux et écoles : 14 000 €
- Matériel et travaux cimetière (réfection allées) : 22 500 €
- Foyer municipal (façades + nettoyage pavés) : 29 400 €
- Révision PLU : 4 500 €

- Vidéo-protection : 12 700 €
- Réhabilitation pont Rosselmont : 31 400 €
- Accessibilité : 79 300 €
- CTM : 18 600 €
- Site St Charles (terrain multisports, études sondages dépollution) : 112 200 €

Les principales dépenses d'investissement 2023 :

- Eclairage public : 22 500 €
- Mobilier et matériel écoles : 15 000 €
- Matériel sécurité incendie : 12 000 €
- Mobilier et matériel mairie (JVS, bureaux...) : 14 000 €
- Matériel ST (véhicule MASTER, outillage, compresseur..) : 65 000 €
- Voirie : requalif. Rue Vallée lot 2, panneaux directionnels, rue Huber, réfection mur contour presbytère St Théodore, feux récompense) : 160 000 €
- Aménagement cadre de vie (plantations, pots, balconnières, rond point Huck) : 12 000 €
- COSEC (éclairage extérieur, autolaveuse, études) : 43 700 €
- Bâtiments communaux et écoles (réfection Mésanges, études désimpermeabilisation JYC, Chaudière rue Huber, sol RR, morgue chambre funéraire chauffage : 173 200 €
- Matériel, travaux cimetière (gazon, réfection allées...) : 14 000 €
- Révision PLU : 12 000 €
- Aires jeux (Place Carmen) : 9 000 €
- Presbytère St Théodore (porte entrée) : 4 500 €
- Accessibilité (travaux et études mission archi JYC+foyer) : 240 000 €
- CTM (études géotechniques, MOE, expertises) : 35 400 €
- Site St Charles (Aménagement équipements multisport, études et diag réaménagement, Assistance archi) : 92 550 €

Les principales dépenses d'investissement 2024 :

- Eclairage public : 33 056 €
- Mobilier et matériel écoles : 5 300 €
- Mobilier et matériel mairie (PC, JVS, mobilier, téléviseur, radiateur) : 22 400 €
- Matériel ST (broyeur végétaux, véhicules, tronçonneuses, souffleur, débroussailluses divers.) : 79 500 €
- Voirie : (convention pré-opérationnelle atelier ACI, panneaux signalisation, enrobés, Coussins berlinois, MOE rue St Joseph, mur presbytère St Théodore, garde-corps rue de Gaulle) : 150 000 €
- Aménagement cadre de vie (corbeilles, balconnières, arrosage rond-point Huck) : 9 500 €
- Musique municipale : 3 415 €
- COSEC (alarme incendie, barrières) : 5 000 €
- Bâtiments communaux et écoles (réfection Mésanges, sol couloir VV, sol RR, étude chaudière Biomasse) : 32 857 €
- Matériel, travaux cimetière (columbarium + cheminement accès + mur arrière, pavage) : 49 500 €
- La Concorde (alarme incendie, machines glaçons) : 4 428 €
- Foyer municipal (rehausse parking, vaisselle, alarme incendie) : 11 100 €
- Eglise St Théodore (moteur cloche) : 6 500 €
- Accessibilité (Attestations, travaux) : 68 500 €

- CTM (SPS, Contrôle technique, études géotechniques, MOE, travaux) : 724 255 €
- Site St Charles (mission diag réaménagement): 7 500 €

Aucun emprunt n'a été contracté avant fin 2024, les projets d'investissements ayant été jusqu'ici financés par l'autofinancement.

L'annuité de la dette diminuant en parallèle d'année en année du fait de tableaux d'amortissement dégressifs et d'échéances d'emprunt à court terme.

Les principales dépenses d'investissement 2025 :

- **Eclairage public** : (remplacement LED) 132 214 €
- **Mobilier et matériel écoles** : 96 648 € (équipement numérique VV 58 252 € - travaux de branchements liés 26 525 € - tables, chaises et 2 fauteuils VV 8 243 € - tables à langer Mésanges et Marronniers – stores école JYC, VV, 3 tabourets ATSEM)
- **Matériel incendie et sécurité** : 14 497 € (5 poteaux incendie – rue Hôpital – rue Général de Gaulle - Caserne – JYC)
- **Mobilier et matériel mairie** : 21 245 € (logiciels JVS, conception identité visuelle, sièges Poste, rayonnages archives, téléphonie, stores mairie, caméra visioconférence salle réunion, appareil photo)
- **Matériel ST** : 12 234 € (débroussailleuse, souffleurs, tronçonneuses, outillage garage, Nettoyeur haute pression, batteries, marche pied)
- **Voirie** : 1 903 560 € (étude pré-opérationnelle Atelier AC1 solde – clôture escalier collège – panneau stèle Concorde – mur presbytère St Théodore – maîtrise œuvre JYC – réfection trottoir rue 4 vents - désimperméabilisation cour JYC – 1 138 000 €) enrobés rue petit Marché (35 000 €) – panneaux signalisation – 5 barrières St André, signalisation pour coussins berlinois et pose de 4 coussins, travaux rue St Joseph (700 000 €), thermo-laquage garde-corps rue de Gaulle
- **Aménagement cadre de vie** (plantations arbres et arbustes) : 2 tilleuls 500 €
- **Musique municipale** : 3 972 € (copieur, batterie, cymbales, siège, micro avec accessoires)
- **COSEC** : 40 666 € (bloc porte + matériel création cloison judo, panneaux douche, fenêtres façade arrière, réfection sol)
- **Bibliothèque municipale** : 700 € (boîte livres)
- **Bâtiments communaux et écoles** : 14 571 € (Assistance technique projet installation photovoltaïque MATEC, étude faisabilité géothermique chauffage urbain, AMO renouvellement concession réseau chaleur), réfection sol couloir maternelle VV, chaudière et matériel appart.108 rue principale)
- **La Concorde** (alarme incendie, EP) : 41 003 € (mission coordination SSI, pose système sécurité incendie, projecteurs led scène, lampes led, monobrosse, aspirateur, micro et accessoires, Tablette Samsung,
- **Modification du PLU** : 7 216 €
- **Aires de jeux** : 88 883 € (citystade)
- **Micro-crèche** : 359 € (sèche linge)
- **Accessibilité** (Attestations, travaux) : 30 981 € (fourniture et pose portillon avec brise vue), système vidéophone (JYC et Mésanges), plans pour bâtiments communaux
- **CTM** (SPS, Contrôle technique, études géotechniques, MOE, travaux) 2 235 185 €,
- **Plan particulier de mise en sécurité** : 624 € (2 déclencheurs manuels)

Les orientations pour 2026

1. La section de fonctionnement

Concernant **les charges**, nous prévoyons, compte tenu de certains éléments détaillés ci-dessous, les prévisions suivantes :

Dépenses Réelles	CFU 2025	BP 2026	BP 2025
charges à caractère général (011)	1 379 816	1 650 000	1 820 548
frais de personnel (012)	2 864 970	3 000 000	3 204 040
autres charges de gestion courante (65)	501 227	510 000	543 249
charges exceptionnelles (67)	402	1 000	1 000
Charges financières	73 232	110 000	108 355
Atténuation produits	19 100	10 000	8 000
Total dépenses réelles	4 838 750	5 281 000	5 685 692

Les charges à caractère général seront augmentées de 19.58 % (par rapport au CFU) :

Pour tenir compte, essentiellement, de l'impact du prix des énergies (électricité, gaz, carburants, chauffage) sachant que la bascule de l'éclairage public en led se poursuivra, nous fêterons également le 60^{ème} anniversaire du jumelage avec Grande-Rosselle. Le transport méridien des collégiens pour 26 000 € est également reconduit alors que la ville supporte cette dépense à hauteur de 100 %.

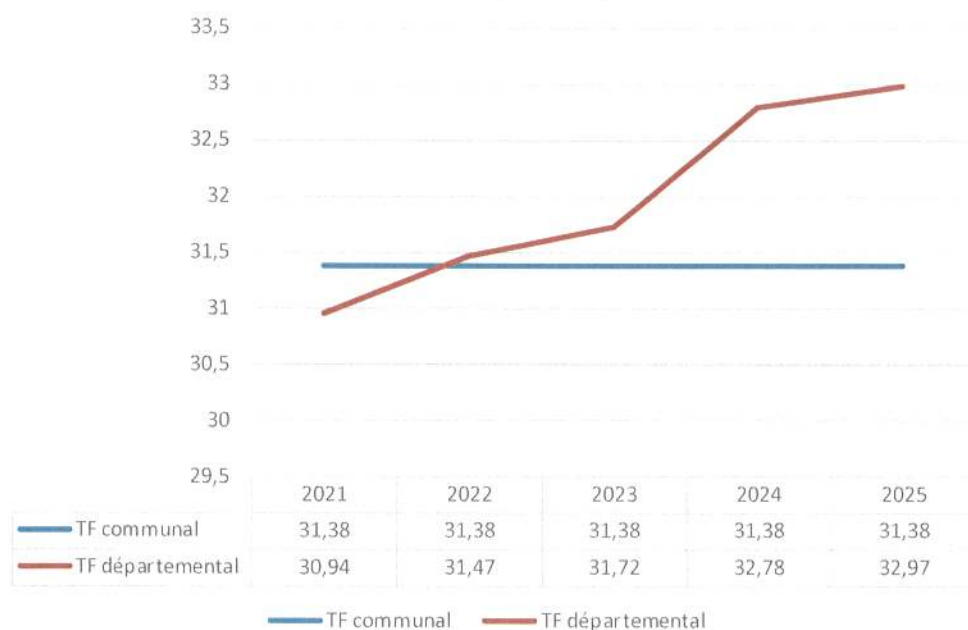
Concernant la prévision 2026 relative à la masse salariale, les explications seront vues dans la partie dédiée.

Pour 2026, nous proposons de bâtir notre ROB sur des recettes réelles prévisionnelles estimées à : 5 615 000 euros.

- Les bases des taux d'imposition seront majorées de + 0.8 % pour 2026 ce qui devrait représenter un produit complémentaire de 14 000 euros environs en sus par rapport à 2025.

Au regard des estimations prévisionnelles de dépenses et de recettes (voir tableaux pages suivantes), sans augmentation des taux d'imposition, l'épargne nette reste positive mais dans une moindre mesure (épargne brute – remboursement du capital).

TFB communal et moyen Départemental



Pour le moment, sans notification des dotations et participations de l'Etat, nous ne prévoyons **aucune** augmentation des produits qui y sont liés.

Concernant la fiscalité et notamment le TFB, nous notons que jusqu'en 2022, le TFB de la ville est supérieur au taux moyen départemental. A compter de 2022 le taux départemental moyen redevient supérieur au taux communal.

Il reste donc envisageable d'augmenter ce taux dans la limite du plafond imposé à savoir deux fois et demie le taux moyen de chaque taxe constaté l'année précédente dans l'ensemble des communes du département.

Recettes Réelles	CFU 2025	BP 2026	BP 2025
produits des services et du domaine (70)	219 765	250 000	191 129
atténuations de charges (013)	16 514	60 000	60 000
fiscalité (73)	2 696 449	2 710 000	2 683 613
dotations et participations (74)	2 268 569	2 290 000	2 230 007
autres produits de gestion courante (75)	279 910	300 000	248 656
produits exceptionnels (77)	2 272	5 000	110
Produits financiers			
Total recettes	5 483 709	5 615 000	5 413 515
TOTAL	5 483 709	5 615 000	5 413 515
épargne brute avant Programme d'Investissement (hors produits et charges exceptionnels)	642 999	334 000	424 450
remboursement du capital de la dette (16)	305 766	328 000	306 693
épargne nette	337 233	6 000	117 757
capacité de désendettement (31/12/N)	6.1 ans	10.68 ans	9.57 ans

2. La section d'investissement

Programme d'investissement Dépenses

RAR	355 612.93
Dépenses nouvelles	1 300 000.00
Total	1 655 612.93

Programme d'Investissement Recettes

RAR	833 370.70
Excédent	
Subventions, cessions et participation	35 680.00
FCTVA et divers	774 711.84
Affectation résultat 2025 (1068)	11 850.39
Total avec RAR	1 655 612.93

Besoin global de financement	00
------------------------------	-----------

Détail des DEPENSES

RAR	
- Eclairage public	11 394.00
- Voirie (JYC)	281 725.79
- Bâtiments communaux et écoles (future DSP réseau chaleur)	56 973.00
- Bibliothèque	2 840.00
- Révision PLU	2 679.54
TOTAL	355 612.93

Les dépenses nouvelles

- Opération 101 EP	30 000.00
- Opération 102 mobilier + matériel Ecoles (stores, tabourets, chaises, mobilier cantine, Ordinateurs, ...)	15 000.00
- Opération 103 Matériel sécurité incendie	3 500.00
- Opération 104 mobilier et matériel Mairie : appareil photo, stores salle mariage, mobilier ergonomique, armoire ignifugée, JVS, casques téléphoniques	20 000.00
- Opération 105 Matériel Services techniques (véhicule fleurissement, camionnette, machines ...)	70 000.00
- Opération 106 Musique municipale et école de musique	2 000.00
- Opération 108 Voirie (barrières sécurité, panneaux signalisation, Coussins berlinois, enrobés..)	80 000.84
- Opération 109 Aménagement cadre de vie	35 000.00
- Opération 110 « COSEC »	3 500.00
- Opération 111 « Bâtiments communaux et écoles » (défibrillateurs, sol salle mariage, sols espace RR, volets automatique	

mairie...	35 000.00
- Opération 113 « bibliothèque »	2 000.00
- Opération 114 « Matériel et travaux cimetièrre communal »	9 000.00
- Opération 117 « La Concorde »	2 000.00
- Opération 119 Foyer St Théodore	10 000.00
- Opération 120 « Modif PLU »	2 000.00
- Opération 122 Acquisitions/cessions	5 000.00
- Opération 127 « Aires de jeux »	3 000.00
- Opération 133 Microcrèche études et lancement travaux	79 591.00
- Opération 157 « Subventions invest assoc »	17 300.00
- Opération 164 « Programme Accessibilité »	7 500.00
- Opération 169 « CTM » (pont élévateur, établis, vestiaires et bancs, tableaux affichage, escabeaux et rayonnages...)	40 000.00
- Opération 170 « Plan particulier mise en sécurité »	11 000.00
- Remboursement capital de tte	328 000.00
- Déficit antérieur reporté	489 608.16
TOTAL	1 300 000.00

TOTAL AVEC RAR

1 655 612.93 €

Détail des RECETTES

Les RAR...

Ambition Moselle ENI VV	38 856.00
JYC RGE	152 251.68
JYC – AERM	65 823.00
JYC – DETR	133 747.00
RGE photovoltaïque	2 723.00
Réseau chaleur (DSP) ADEME	41 115.00
RGE – citystade	31 662.00
DSIL JYC 2022	51 371.60
CTM DETR	186 073.95
AERM	40 599.00
Ambition Moselle	51 897.25
RGE eaux pluviales	29 950.22
RGE fosse et rails	7 301.00

TOTAL

833 370.70

Les recettes nouvelles

Affectation résultat	11 850.39
FCTVA	100 000.00
Taxe aménagement	1 500.00
Caution	1 000.00
Amortissement des immobilisations	350 000.00
Virement de la section de fonctionnement	322 211.84

Subvention trame verte et bleue

35 680.00

TOTAL

822 242.23

SOIT TOTAL AVEC RAR

1 655 612.93 €

Besoin global en financement

00

Perspectives d'évolution de la dette communale après Investissement (au 31/12)

	2022	2023	2024	2025	2026
Encours dette au 31/12	1 784 331.83	1 524 893.33	1 288 472	3 894 012	3 566 080
Montant emprunté (cautionnement)	400	928	1 001 688	2 300 000	0
Annuité en capital de la dette	261 150	260 934	236 788	305 000	328 000
Intérêts de la dette	37 232.12	38 916.72	31 946	70 000	110 000
Taux d'épargne brute (épargne brute/RRF)	13.30 %	17.25 %	10.69 %	11.68 %	5.94 %
Charges de la dette (annuité dette / RRF)	4.86 %	4.72 %	4.37 %	5.02 %	7.8 %
Capacité de désendettement (encours dette /Epargne brute)	2.5 ans	1.6 ans	2.23 ans	6.1 ans	10.68 ans

On constate que la capacité de désendettement augmente sensiblement.....d'où l'absolue nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement et notamment les charges de personnel (012).
L'épargne nette est quasi nulle, après remboursement du capital de la dette.
Les investissements doivent être financés exclusivement par les subventions, l'emprunt et le fonds de roulement.

Si le besoin de financement est positif (autrement dit si les recettes d'investissement ne couvrent pas les dépenses :

- 1) Sans emprunt : le fonds de roulement (ou résultat) se dégraderait d'année en année
- 2) Avec emprunt, le fonds de roulement pourrait se maintenir, mais cela aurait pour effet de dégrader d'autant plus l'épargne avec au final, un risque de ne plus pouvoir voter son budget en équilibre de manière sincère.

Le fonds de roulement = cumul épargne non utilisée des années précédentes = indicateur financier.

Le taux d'épargne brute se maintenait à un niveau stable de 2020 à 2025 (environs de 13%) il passe à 5.95 % fin 2026, compte tenu des prévisions.

Sans mesures correctives, la tendance d'évolution penche vers un risque d'épargne négative à court terme.

Sans mesures correctives, le financement des investissements reposera encore davantage sur la ponction sur les excédents passés, la recherche de subventions et sur l'emprunt.

Afin de maintenir un niveau d'épargne satisfaisant, 200 k € à 300 k € de marges de manœuvre supplémentaires doivent être dégagées (sur le 011 – 012 et 65).

IV/ Les ressources humaines

Structure des Effectifs

Répartition des agents de la ville de PETITE-ROSSELLE selon la filière, leur statut (titulaires ou contractuels) et leur catégorie, les agents en disponibilité y sont décomptés (3 en filière technique) :

FILIERE	Hommes	Femmes
ADMINISTRATIVE	2	15
ANIMATION	1	2
CULTURELLE	6	6
MEDICO-SOCIALE	0	8
TECHNIQUE	26	11
POLICE MUNICIPALE	2	0
TOTAL	37	42
STATUT	TC / TNC	
TITULAIRE	41 / 16	
CONTRACTUEL	8 / 12	
CATEGORIE		
A	1	
B	4	
C	74	

Les dépenses de personnel

	2023	2024	2025
Dépenses personnel	2 883 184,42 €	2 934 172,00 €	2 864 970.96 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 575 853,13 €	4 835 030,38 €	4 838 750.23 €
Ratio dépenses personnel / dépenses réelles de fonctionnement	63,01%	60,69%	59.20 %

Le ratio part des dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement vise à mesurer le poids des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de personnel sont considérées comme étant difficilement modulables. Elles ont tendance à augmenter du fait du GVT (glissement – vieillesse – technicité) c'est-à-dire du fait de l'avancement de la carrière des fonctionnaires.

Lorsque ce ratio est élevé cela signifie que les dépenses de la collectivité comprennent d'importantes charges de personnel.

A Petite-Rosselle, il est passé de 63.01 % en 2023 à 59.20 % en 2025. La volonté étant clairement de réduire la charge du 012. Avec certains non remplacements de départs à la retraite à intervenir en 2026,

ce taux devrait encore sensiblement diminuer.

Il a été fait le choix, en 2025 de ne pas remplacer l'agent chargée des RH. Ses missions ont été redistribuées entre la responsable des finances et la DGS.

L'optimisation de la masse salariale est indispensable pour maîtriser au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Celles-ci étant cependant difficilement compressibles, les seules pistes sont :

- le non renouvellement de contractuels
- le non remplacement de départs en retraite.

Il faut également souligner le poids de l'école de musique dans ce ratio, qui passerait à 56.96 % au lieu de 59.20 % si la ville en était dépourvue.

Absences des agents

2024				
MOTIF	NB JOURS D'ABSENCE	NB AGENTS	NB JOURS D'ABSENCES / NB AGENTS	NB JOURS D'ABSENCES / NB D'AGENTS TOTAL
MALADIE ORDINAIRE	738	33	22	9
LONGUE MALADIE ET DISPONIBILITE	1088	5	218	13
ACCIDENT DE SERVICE	215	6	36	3
TOTAL	2041	46	56	25

2025				
MOTIF	NB JOURS D'ABSENCE	NB AGENTS	NB JOURS D'ABSENCES / NB AGENTS	NB JOURS D'ABSENCES / NB D'AGENTS TOTAL
MALADIE ORDINAIRE	797	32	25	10
LONGUE MALADIE ET DISPONIBILITE	788	4	197	10
ACCIDENT DE SERVICE	72	4	18	1
TOTAL	1657	46	36	20

On note un accroissement du nombre de jours d'arrêts en 2025 (cela concerne notamment un agent des services administratifs, en AMO pendant 6 mois puis en CLM depuis juin 2025).

On note une évolution positive en ce qui concerne le nombre d'accidents ou de jours d'absence pour longue maladie et disponibilité : certains agents ont définitivement quitté la collectivité et un dossier pour CLM est clos.

Pour 2026, la masse salariale sera relativement maîtrisée. Elle a été estimée à 3 000 000 € en raison de :

- mise en place d'un régime indemnitaire à destination des professeurs de musique, celui-ci pèsera pour environ 15 000 € bruts chargés.

- prévision d'une indemnité de licenciement + Allocations Retour Emploi (indemnité + ARE Estimés à 60 000 € la première année) – 2 agents pour les ARE.

- Filière technique : deux départs en retraite au (01/01/2026 et 01/09/26) qui ne seront pas remplacés ;
- Filière médico-sociale : un départ en retraite au 01/09/26 (ATSEM)

Plan de Formation

Des actions de formation ont été mises en œuvre en 2025 pour faire monter en compétences les agents :

- Cycle de formation management (prise de poste, entretien professionnel annuel, planification Organisation et contrôle
- Base des marchés publics (pôle technique)
- Formation d'intégration (pendant les stages avant titularisation)
- Préparations concours
- Habilitations électriques et funéraires
- Accessibilité, Sécurité, Incendie des ERP
- Formations sécurité PM
- Autorisations de conduite
- Accueil de l'enfant en situation de handicap et aux comportements difficiles (ATSEM)
- Finances (webinaires budgets, régies, responsabilité financière des gestionnaires publics...)
- Elections
- Prendre sa retraite
- Ateliers bien-être au travail organisés avec la médecine du travail
- Escape game sur les gestes et postures



Cardia Pulse
defibrillateur-public.fr

1 geste = 1 vie

Schwindratzheim, le 03/02/2026

Contrat de maintenance

Cher Client,

Ci-joint le contrat de maintenance concernant vos défibrillateurs type « DAE » suite à la dernière acquisition.

Nous vous remercions de le compléter en le signant, datant et tamponnant puis nous en retourner une copie par mail à : contact@cardiapulse.fr ; ou par voie postale à :


Cardia Pulse
9 rue du Moulin
67270 SCHWINDRATZHEIM


Cardia-lement

Le gérant.

Georges LANZI

Bo




Cardia Pulse
defibrillateur-public.fr
9 rue du Moulin
67270 SCHWINDRATZHEIM
tél. 03 88 18 19 80
Sarl au capital de 7500 € - RCS Strasbourg TI 512 693 227
SIRET 512 693 227 00021 - APE 4646Z

9 rue du Moulin
67270 SCHWINDRATZHEIM
tél. 03 88 18 19 80
bureau: 07 86 15 34 16
port. 06 09 75 43 88
contact@cardiapulse.fr

www.defibrillateur-public.fr



Cardia Pulse
defibrillateur-public.fr

1 geste = 1 vie

CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUELLE DEFIBRILLATEUR type « DAE »

La MAIRIE DE PETITE ROSSELLE – 18 rue de l'Eglise 57540 PETITE ROSSELLE – donne mandat à la société Cardia Pulse pour effectuer chaque année les opérations de contrôle et maintenance sur 9 défibrillateurs type DAE, leurs accessoires et consommables. Le nombre de DAE peut varier et profitera de la prestation, le tarif sera révisé.

Chaque intervention donne lieu à la rédaction d'un rapport dit « Fiche de contrôle du défibrillateur automatisé externe », remise au client.

Dans l'hypothèse de consommables à changer lors de l'intervention car « urgence opérationnelle » (électrodes périmées, pile vide, absence trousse de secours), ces derniers seront remplacés immédiatement et facturés.

Entre deux maintenances, le client accepte l'envoi ou le changement des consommables qui sont soit périmés soit inopérants (notamment les électrodes). Le client les mettra en place, une facture sera éditée simultanément.

Cette prestation est conclue pour 5 ans. A l'issue de cette date, le contrat est prolongé chaque année tacitement, sauf en cas de demande écrite du client.

Le montant annuel de la prestation complète pour 1 DAE est de 69 € HT (TVA 20%).

Ce montant pourrait être réactualisé à la date de renouvellement du contrat, avec accord écrit du client. La facture correspondante sera établie à la date d'intervention et payable au comptant, à date de facturation.

Fait à Le

Pour l'établissement,

Pour CARDIA PULSE,

*Cachet et nom du signataire
Précédés de la mention 'lu et approuvé'*

*Cachet et nom du signataire
précédés de la mention 'lu et approuvé'*

lu et approuvé

Cardia Pulse 9 rue du Moulin
defibrillateur grand public 67270 SCHWINDRATZHEIM
tél. 03 88 18 19 80
Sarl au capital de 7500 € - RCS Strasbourg TI 512 693 227
SIRET 512 693 227 00021 - APE 4646Z

PO

9 rue du Moulin
67270 SCHWINDRATZHEIM
tél. 03 88 18 19 80
bureau: 07 86 15 34 16
port. 06 09 75 43 88
contact@cardiapulse.fr

www.defibrillateur-public.fr